

# Les Acadiennes et le marché du travail les revendications et les stratégies des militantes (1968-1991)

Nicole Lang

Volume 45, Number 2, Summer/Autumn 2016

URI: [https://id.erudit.org/iderudit/acad45\\_2rn05](https://id.erudit.org/iderudit/acad45_2rn05)

[See table of contents](#)

---

## Publisher(s)

The Department of History at the University of New Brunswick

## ISSN

0044-5851 (print)

1712-7432 (digital)

[Explore this journal](#)

---

## Cite this note

Lang, N. (2016). Les Acadiennes et le marché du travail : les revendications et les stratégies des militantes (1968-1991). *Acadiensis*, 45(2), 100–117.

# Les Acadiennes et le marché du travail : les revendications et les stratégies des militantes (1968-1991)

## Introduction

LE COMITÉ DU CONSEIL PRIVÉ du gouvernement du Canada créa la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (CRESFC) le 16 février 1967. Présidée par Florence Bayard Bird, cette commission était composée de sept personnes, dont cinq femmes<sup>1</sup>. Son mandat était de « faire enquête et rapport sur le statut des femmes au Canada, et de présenter des recommandations quant aux mesures pouvant être adoptées par le gouvernement fédéral afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne<sup>2</sup> ». La Commission s'engagea à mieux connaître et comprendre les opinions et les perceptions des Canadiennes et des Canadiens sur la situation de la femme au pays. Elle invita donc les organisations, les groupes et les individus à lui soumettre des mémoires et, en 1968, elle entreprit une série d'audiences publiques dans 14 villes des 10 provinces de même qu'aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon<sup>3</sup>.

La CRESFC tint une séance publique le 3 août 1968 à Fredericton. Quelques mois plus tôt, des Acadiennes de Moncton avaient formé un groupe d'étude pour préparer un mémoire<sup>4</sup>. Elles rédigèrent un questionnaire afin de sonder le pouls des Acadiennes. Ce questionnaire fut publié dans le quotidien provincial, *L'Évangéline*, et 241 personnes y répondirent. De plus, des entrevues furent organisées avec un certain nombre de femmes et d'employeurs de la région de Moncton. Les données recueillies permirent ensuite au groupe d'étude de rédiger un mémoire qui cernait

- 1 Jusqu'à 469 mémoires et près d'un millier de lettres furent présentés à la commission Bird et les commissaires entendirent près de 900 personnes lors des 37 jours d'audiences publiques. Voir Musée québécois de la culture populaire, « Le début d'un temps nouveau : la commission Bird », *La Révolution tranquille*, [larevolutiontranquille.ca/fr/la-commission-bird.php](http://larevolutiontranquille.ca/fr/la-commission-bird.php).
- 2 Procès-verbal du Comité du Conseil privé, 16 février 1967, cité dans *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Information Canada, 1973, p. vii.
- 3 Voir « Mémoire à la Commission des droits de la femme, présenté par un groupe de femmes francophones de la région de Moncton, le 3 août 1968 », avant-propos par Phyllis LeBlanc, dans Monique Hébert, Nathalie Kermaol et Phyllis LeBlanc (dir.), *Entre le quotidien et le politique : facettes de l'histoire des femmes francophones en milieu minoritaire*, Gloucester, Réseau national d'action éducation femmes, 1997, p. 205.
- 4 Le groupe d'étude sera formé de : Carmen Babineau, Angela Bourgeois, Françoise Cadieux, Géraldine Cormier, Laetitia Cyr, Corinne Gallant et Madeleine LeBlanc. Selon Angela Bourgeois, interviewée par Simone LeBlanc-Rainville dans le cadre de sa recherche sur la militante acadienne Corinne Gallant : « Il s'agissait principalement de femmes actives au sein de mouvements de l'Action catholique ou qui l'avaient été dans le passé. Certaines y avaient exercé d'importantes fonctions. C'était le cas, entre autres, de Françoise Cadieux née Chamard qui, à titre de propagandiste générale de la JEC, avait contribué à l'organisation de l'Action catholique au Québec et au Nouveau-Brunswick ». Voir Simone LeBlanc-Rainville, *Corinne Gallant : une pionnière du féminisme en Acadie*, Moncton, Institut d'études acadiennes, Université de Moncton, 2012, p. 118-131. À noter que la Société nationale des Acadiens accepta de fournir les services de secrétariat au groupe d'étude.

Nicole Lang, « Les Acadiennes et le marché du travail : les revendications et les stratégies des militantes (1968-1991) », *Acadiensis*, vol. XLV, n° 2 (été/automne 2016), p. 100-117.

clairement les besoins des femmes en Acadie et de proposer une série de recommandations visant à améliorer leur situation<sup>5</sup>. Le mémoire fut présenté devant la Commission lors de la séance publique du 3 août.

L'analyse du mémoire des Acadiennes de Moncton révèle que plusieurs recommandations traitent de l'expérience des femmes sur le marché du travail ou encore des besoins de celles qui veulent accéder au marché du travail. Ces femmes revendiquent alors : le salaire égal pour le travail égal; un plus grand nombre d'emplois à temps partiel pour les femmes; la création de garderies subventionnées par l'État ainsi que des cours de formation pour le personnel des garderies; des exonérations fiscales pour les dépenses liées aux services d'aide ménagère et de garde d'enfants; un congé de maternité de six à huit semaines avec salaire complet ou partiel et indépendant du congé de maladie; des cours de recyclage pour les femmes voulant réintégrer le marché du travail; et une loi pour garantir que les aides ménagères et les domestiques aient droit au régime d'assurance-chômage et que les domestiques soient couvertes par une assurance contre les accidents<sup>6</sup>.

La présentation du mémoire devant la CRESFC est un moment clé dans l'histoire des femmes en Acadie car, pour la première fois, les Acadiennes cherchent à porter leurs préoccupations à l'attention du grand public. Ce groupe de militantes poursuit son travail après le dépôt du mémoire. Il forme un organisme en bonne et due forme connu sous le sigle LES FAM (Liberté, Égalité, Sororité, Femmes acadiennes de Moncton), en 1973. Il fut le premier groupe à se déclarer féministe en Acadie et s'attira vite le qualificatif de groupe marginal. Au cours des mois et des années qui suivent, plusieurs femmes se réunissent, forment des associations et militent activement pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des Acadiennes du Nouveau-Brunswick<sup>7</sup>.

L'objectif de la présente étude est d'analyser les revendications et les stratégies que les militantes acadiennes ont formulées durant les années 1968 à 1991 pour faciliter l'accès des Acadiennes au marché du travail et s'assurer que celles-ci aient des conditions de vie équitables. Après leur participation à la séance publique de la CRESFC à Fredericton et la publication du rapport de la Commission, le premier grand dossier qui interpellera les militantes acadiennes sera la création du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (CCCFNB). Les pressions exercées pour la nomination d'un conseil consultatif provincial découlent

5 Un groupe de femmes francophones de Moncton, « Résumé du mémoire n° 404 », 3 p. Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC), fonds Fédération des Dames d'Acadie Incorporée (FDAI), boîte 639. Voir également « Mémoire à la Commission des droits de la femme », dans Monique Hébert, Nathalie Kermoal et Phyllis LeBlanc (dir.), *Entre le quotidien et le politique*, p. 203-222.

6 Un groupe de femmes francophones de Moncton, « Résumé du mémoire n° 404 ». Les femmes dénoncent aussi la discrimination dans l'emploi dans le secteur public et veulent voir un plus grand nombre de femmes dans des postes de direction et des postes gouvernementaux de niveau supérieur.

7 En plus du groupe LES FAM de Moncton, on peut souligner la fondation du premier cercle des Dames d'Acadie en 1968 à Campbellton. Plusieurs cercles seront ensuite fondés dans les autres régions acadiennes et, en 1974, une association provinciale des Dames d'Acadie est fondée, réunissant les cercles de Campbellton, Bathurst, Moncton et Caraquet. En 1978, l'association provinciale reçoit sa charte civile sous le nom de Fédération des Dames d'Acadie (FDA). D'autres groupes travailleront plutôt à l'échelle régionale, comme par exemple le Conseil permanent du statut de la femme du Madawaska (CPSFM) (1975-1982).

du rapport de la CRESFC et de ses recommandations de créer un conseil fédéral de la condition de la femme et des conseils provinciaux<sup>8</sup>.

### **Le dossier du CCCFNB**

En 1974, LES FAM organisent une première grande conférence provinciale à Memramcook afin de discuter des questions importantes pour les femmes. Toutes les femmes du Nouveau-Brunswick sont invitées à participer : les Acadiennes, les anglophones et les Autochtones. Les militantes acadiennes croient qu'elles doivent travailler de concert avec leurs consœurs anglophones pour faire avancer les dossiers. Cette stratégie ne fera jamais l'unanimité, mais les militantes ne voudront pas modifier leur approche à cet égard durant la période étudiée<sup>9</sup>.

La conférence, ayant pour thème « Nouvelles perspectives pour le Nouveau-Brunswick », a lieu les 26 et 27 octobre<sup>10</sup>. Elle est organisée grâce à des fonds provenant du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada. Environ 200 femmes y participent. Selon les promotrices, le nombre important de participantes à une première conférence du genre témoigne de la force et de l'unité croissantes des femmes dans la province. Côte à côte pour la première fois, on retrouve le militantisme débridé des francophones, qui tranche sur l'approche structurée et rangée de leurs consœurs anglophones<sup>11</sup>. Tous les ateliers sont offerts en français et en anglais et les plénières sont bilingues. Dans chaque atelier, les participantes proposent une série de recommandations qui reflètent bien les principales revendications des femmes de la province. Dans l'atelier « Les femmes et le travail », les Acadiennes adoptent des recommandations sur le congé de maternité, les pensions, le travail à temps partiel et les services de garde. En tout, lors de cette conférence, plus de 300 résolutions sont adoptées.

Une recommandation fait l'unanimité parmi les participantes et est adoptée par l'Assemblée générale en réponse à la recommandation 167 de la CRESFC, soit la création d'un conseil consultatif du statut de la femme du Nouveau-Brunswick pour étudier les besoins des femmes<sup>12</sup>. Les femmes exigent un bureau ou un service

8 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, recommandations 166 et 167.

9 Certaines militantes acadiennes sont prêtes à donner une chance à l'approche collaborative parce qu'elles sont convaincues que tous les dossiers importants interpellent autant les Acadiennes, les anglophones et les Autochtones. Par contre, durant toute la période étudiée, il y aura des voix discordantes. Les rapports des conférences et des divers ateliers organisés pour débattre des dossiers prioritaires témoignent de ces divergences. En effet, il est clair que des militantes préfèrent travailler au sein de groupes et d'organismes acadiens où la langue de discussion et de travail est le français. Elles croient fermement que les enjeux ne sont pas toujours les mêmes pour les Acadiennes étant donné leur situation de groupe minoritaire au Nouveau-Brunswick. Cet aspect mériterait d'être étudié davantage.

10 Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (CCCFNB), document interne, chemise « Conférence Nouvelles perspectives octobre 1974 ».

11 CCCFNB, « Une conférence pour les femmes du Nouveau-Brunswick : rapport d'observation par Annette Richard-LeBlanc », document interne, chemise « Conférence Nouvelles perspectives octobre 1974 ».

12 La recommandation 167 suggère que les provinces créent un bureau ou un service gouvernemental qui se consacre à la situation de la femme et que cette instance ait l'autorité et les fonds nécessaires pour que son action soit réellement efficace.

gouvernemental qui se consacre à la situation de la femme. C'est une priorité pour les femmes, car un tel conseil pourra faire avancer leur cause. Avant d'aller de l'avant avec les autres recommandations, il faut une structure en place, un conseil qui pourra assurer le leadership. Un tel conseil existe au fédéral et on exige la même chose au provincial. Les femmes jugent que 1975, l'Année internationale de la femme, sera un bon moment pour le gouvernement d'acquiescer à la demande des femmes et de mettre sur pied le conseil.

Un comité chargé du suivi est formé afin de faire pression auprès du gouvernement et d'assurer l'obtention d'un conseil consultatif provincial sur la condition de la femme<sup>13</sup>. Ce comité a deux coprésidentes, soit Corinne Gallant, professeure de philosophie à l'Université de Moncton et militante acadienne de longue date, ainsi que Dorothy Power-Lawson, compositrice, opératrice d'ordinateur et militante ouvrière<sup>14</sup>. Au cours des années qui suivront, des organisations telles que le groupe d'action politique LES FAM ainsi que la Fédération des Dames d'Acadie (FDA - quelques cercles) et le Conseil permanent du statut de la femme du Madawaska (CPSFM) exerceront des pressions en vue de la création d'un conseil consultatif provincial sur la condition de la femme.

Les FAM (1973-1975) deviendront l'Association des femmes chefs de famille (1976-1982). L'acronyme LES FAM reflète la devise de l'organisme et son identité : Liberté, Égalité, Sororité, Femmes acadiennes de Moncton. Très actives dans le dossier des nominations au CCCFNB, ces femmes accordent aussi leur appui aux infirmières en janvier 1975 dans le conflit qui les oppose au Conseil du Trésor et les encouragent à ne pas se laisser intimider par les remontrances du premier ministre. « Parce qu'il s'agit d'une profession presque exclusivement féminine, affirment-elles dans une lettre, on a toujours compté sur le dévouement des infirmières qui n'ont jamais été rémunérées selon leur juste valeur. Nous espérons que votre solidarité et votre persévérance sauront vous mener au but visé pour que les infirmières prennent enfin au sein de la société la place qui leur revient<sup>15</sup> ». L'Association des femmes chefs de famille militera surtout dans la région de Moncton et travaillera sur un grand dossier : les services de garde<sup>16</sup>.

La Fédération des Dames d'Acadie, affiliée à la Fédération des femmes canadiennes-françaises et à la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB), est un regroupement qui comprend plusieurs cercles. Le premier fut fondé à Campbellton en 1968 par des femmes francophones afin de donner à chacune

13 Des femmes d'autres provinces militeront également pour l'obtention d'un conseil du statut de la femme. Voir Janet Guilford, « Persistence on the Periphery: Advisory Councils on the Status of Women in Atlantic Canada to 2000 », dans Janet Guilford et Suzanne Morton (dir.), *Making Up the State: Women in 20th-Century Atlantic Canada*, Fredericton, Acadiensis Press, 2010, p. 229-246.

14 Voir FDAI, CEAAC, boîte 266-06, « Biographies de femmes », n° 52, Corinne Gallant. Pour plus de renseignements sur le militantisme de Corinne Gallant, voir également Rainville-LeBlanc, *Corinne Gallant : une pionnière* et Daniel Chrétien, « Corinne Gallant, une vie consacrée au féminisme », *L'Acadie Nouvelle*, 2 mars 1990, p. 8.

15 Voir CCCFNB, documents internes, chemise « LES FAM », « Lettre à Mad. Glenna Rowsell – officier des relations ouvrières de l'Association des infirmières du N.-B. », 30 janvier 1975, signée par C. Gallant, présidente du groupe LES FAM.

16 L'idée de former un regroupement de femmes chefs de famille naquit lors du colloque provincial « Nouvelles perspectives » sur le statut de la femme à l'Institut de Memramcook en novembre

l'occasion de s'exprimer et de travailler à la défense de leurs droits. Si ce groupe n'avait pas comme but spécifique de défendre des dossiers féministes, son engagement sur des questions linguistiques et d'éducation était éloquent et admirable. Il y avait depuis toujours des groupes traditionnels de femmes qui servaient très bien leur foyer et leur communauté mais, pour la première fois, un groupe féminin s'engageait dans une action politique. En 1974, l'association provinciale des Dames d'Acadie fut fondée et réunissait alors les cercles de Campbellton, Bathurst, Moncton et Caraquet. En 1978, l'association provinciale a reçu sa charte civile sous le nom de Fédération des Dames d'Acadie et comptait 18 cercles légalement constitués, qui regroupaient plus de 1 200 membres répartis en 3 zones dans la province<sup>17</sup>.

Quant au Conseil permanent du statut de la femme au Madawaska (1975-1982), parfois appelé le Comité permanent, il vit le jour le 27 février 1975 lors d'une réunion publique à Edmundston à laquelle plus de 200 femmes de la région participèrent. Après avoir relevé les grands problèmes qui interpellaient les femmes, les personnes présentes décidèrent de former un comité de citoyennes ayant comme mandat de travailler à l'avancement des femmes. Les objectifs du Conseil étaient d'informer les femmes, de représenter les femmes et de prendre position pour le statut féminin<sup>18</sup>.

Si la recommandation de créer un conseil consultatif au Nouveau-Brunswick fait l'unanimité lors de la conférence de 1974, ce n'est pas le cas pour bien d'autres dossiers et stratégies à promouvoir. Les militantes acadiennes constatent rapidement que le conflit est palpable entre les femmes et les groupes de femmes à tendance plus « conservatrice », et les femmes et groupes « féministes ». Il y a également des divergences de vues et d'approches entre les francophones et les anglophones. Elles

1974. Par la suite, un comité exécutif provisoire fut nommé en janvier 1975 pour une période d'un an. Les femmes impliquées étaient soit parents uniques, soit veuves, séparées, divorcées ou mères célibataires. En février 1976, une assemblée générale de l'association adopta à l'unanimité une résolution visant la formation d'une association permanente vu les besoins grandissants de tels services dans la communauté. Voir Danielle Fournier, « Quelques jalons du mouvement des femmes en Acadie », *Égalité*, n° 10 (automne 1983), p. 44-45.

17 En mai 1998, la Fédération des Dames d'Acadie fondait l'Union des femmes pour l'équité salariale, portant ainsi sur la scène politique la question de la pauvreté des femmes causée en partie par l'iniquité salariale. Le 16 juin 2001, l'Union des femmes pour l'équité salariale devenait la Coalition pour l'équité salariale. Les Dames d'Acadie sont à l'origine de réalisations concrètes dans plusieurs régions, tels l'implantation de garderies, l'aménagement de bibliothèques, de centres communautaires, de carrefours pour femmes en détresse, etc. FDAI, CEAAC, fonds 266, boîte 266-04 et boîte 266-12. Voir également Samia Awad et Claudette Thériault, « Les Dames d'Acadie : femmes en action », *Le Ven'd'est* (mars 1987), p. 20.

18 Parmi les principales actions et réalisations du CPSFM, notons l'importante étude sur les stéréotypes et le sexisme dans les manuels scolaires. Le Conseil permanent s'est également penché sur le dossier de l'autonomie financière des femmes, y compris le volet femmes et travail, et il a été actif dans l'établissement d'un centre de dépannage pour les femmes en besoin d'hébergement temporaire. Les principales militantes étaient Constance Bérubé, Lise Cyr, Mona Beaulieu, Corinne Clavet, Lise Ouellette et Estelle Paillard. Voir Centre de documentation et d'études madawaskayennes (CDEM), CPSFM, fonds 18, série A – Historique, et série B – Comptes rendus de réunions. « Le Comité du statut de la femme au seuil d'une nouvelle année », *Le Madawaska*, 1<sup>er</sup> juin 1977, p. 1-2A. Le CPSFM mit fin à ses activités au tournant des années 1980 avec le départ graduel des membres du groupe fondateur.



sont observées lors des ateliers, des plénières et de l'assemblée générale<sup>19</sup>.

Le comité spécial formé à la suite de la conférence de 1974 rencontre le premier ministre Hatfield le 19 février 1975. Lors de cette rencontre, le comité lui présente une proposition de loi créant un conseil consultatif<sup>20</sup>. Hatfield promet alors de présenter un projet de loi portant sur le statut de la femme au cours de la session de printemps. La *Loi créant le Conseil consultatif sur la condition de la femme* sera adoptée en 1975, pendant l'Année internationale de la femme. Par contre, le gouvernement tarde à procéder à la nomination de ses membres et à la mise en place de ses ressources. Le 12 novembre 1976, une lettre est envoyée à Richard Hatfield, signée par Jocelyne Losier et Corinne Gallant au nom des femmes francophones du Nouveau-Brunswick<sup>21</sup>. Les Acadiennes s'interrogent sur la création du Conseil consultatif. Elles commencent à se demander si le gouvernement les a oubliées et déplorent son inaction. Elles pressent ce dernier d'agir et demandent que les membres du Conseil soient nommés. Entretemps, l'Association des femmes chefs de familles de Moncton (AFCFM) a fait parvenir au premier ministre une liste de personnes susceptibles de siéger au Conseil<sup>22</sup>.

Ce n'est qu'en décembre 1977 que le gouvernement du Nouveau-Brunswick passe à l'action en allouant des fonds pour la mise en place des infrastructures et l'embauche des ressources humaines du Conseil<sup>23</sup>. Les membres du Conseil sont également nommés en 1977. Or, la *Loi* prévoyait un mécanisme consultatif auprès du public pour nommer des membres. Les Acadiennes décident de se rallier afin de soumettre au premier ministre des noms de femmes francophones de différentes régions.

La nomination des membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick (CCCFNB) par le premier ministre Richard Hatfield a lieu le 8 décembre 1977<sup>24</sup>. Le bureau du Conseil sera situé à Moncton et ouvrira ses portes le 16 janvier 1978. Le mandat du Conseil est clair. Celui-ci est un organisme

19 Voir la note 8. Voir également CCCFNB, « Une conférence pour les femmes du Nouveau-Brunswick ».

20 La proposition de loi fut rédigée par le comité coprésidé par Corinne Gallant et Dorothy Power-Lawson. Voir Elspeth Tulloch, *Nous, les soussignées : un aperçu historique des femmes du Nouveau-Brunswick, 1784-1984*, Moncton, Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, 1985, p. 62. Cet ouvrage, publié dans les deux langues officielles, fut une réalisation importante du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. Il permit d'inclure l'expérience et la contribution des femmes du Nouveau-Brunswick dans l'histoire de la province.

21 Jocelyne Losier et Corinne Gallant, « Lettre au premier ministre Richard Hatfield », CCCFNB, document interne, chemise « Historique du Conseil ». D'autres organismes et comités de femmes ont également écrit au premier ministre. À titre d'exemple, le CPSFM a voté une proposition en ce sens lors de sa réunion du 14 avril 1976. La lettre fut envoyée dans les jours suivants. Voir CDEM, CPSFM, fonds 18, chemises P18-A et P18-B.

22 L'Association des femmes chefs de famille de Moncton, CEAAC, fonds 179.

23 CCCFNB, « Women's Press/La Presse du 15<sup>e</sup> », cahier-souvenir marquant le 15<sup>e</sup> anniversaire du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick, Moncton, CCCFNB, septembre 1997, p. 2.

24 CCCFNB, « Women's Press/La Presse du 15<sup>e</sup> », p. iv. Voici les membres du CCCFNB nommés en 1977 : Madeleine Delaney-LeBlanc, présidente (Moncton); Anne Crocker, vice-présidente (Fredericton); Edna Cameron (Chatham); Délie Chiasson (Shippagan); Erminie Cohen (Saint

de consultation, de recherche et de surveillance<sup>25</sup>. La première présidente sera une militante acadienne bien connue : Madeleine Delaney-LeBlanc<sup>26</sup>. Plusieurs militantes acadiennes travailleront étroitement avec le CCCFNB pour faire avancer les dossiers prioritaires pour les Acadiennes, y compris le dossier femmes et travail. Les militantes acadiennes adopteront cette approche et privilégieront cette stratégie à la fin des années 1970 et durant les années 1980. La première réunion officielle du CCCFNB aura lieu les 24 et 25 janvier 1978<sup>27</sup>. Déjà, les femmes planifient une conférence en avril à Memramcook qui visera à fixer les priorités des femmes et à tracer un plan d'action pour le Conseil.

### **Organisation de grandes conférences et création du Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick**

Le CCCFNB rédigera des mémoires, mènera des études et exercera constamment des pressions auprès du premier ministre et des membres du Cabinet afin de voir une amélioration du statut et des conditions de vie des femmes dans la province. De plus, le Conseil travaillera conjointement avec les groupes de femmes pour mieux connaître les besoins des femmes et ainsi faire cheminer les dossiers. Le moyen privilégié par le Conseil à la fin des années 1970 et durant les années 1980 sera l'organisation de grandes conférences. L'analyse des délibérations tenues lors de ces conférences et des recommandations en découlant nous permet de dégager les revendications des militantes acadiennes en ce qui a trait au travail, tels l'amélioration des conditions de travail, des milieux de travail plus sécuritaires et l'accès à des emplois de qualité pour les femmes.

La conférence « La femme et ses ressources » a lieu à Memramcook du 7 au 9 avril 1978<sup>28</sup>. La décision d'aller de l'avant avec l'organisation d'une conférence est

John); Lillian Labilloy (Fredericton); Aldéa Landry (Bathurst); Thérèse Martin (Edmundston); Thérèse Roy (Campbellton) et Dawn Bremner (Jemseg).

25 CCCFNB, *Rapport annuel, décembre 1977 - mars 1978*. Les militantes définissent bien les priorités du Conseil dans ce rapport annuel. Parmi ces priorités, deux touchent le travail, soit : de meilleurs services aux familles, y compris les garderies pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail, et la révision des normes minimales d'emploi.

26 Au moment de sa nomination, Madeleine LeBlanc travaillait pour CN Marine à Moncton. Son intérêt et son implication dans les dossiers touchant l'égalité des femmes remontaient à 1968. Elle avait alors participé à la préparation et à la rédaction du mémoire soumis par un groupe d'Acadiennes à la CRESFC. Elle fut ensuite animatrice de l'émission *Maritimes aujourd'hui* à Radio-Canada de 1970 à 1975. Au cours de cette période, elle aida à l'organisation de la conférence provinciale sur la situation de la femme en 1974. Elle participera à cette conférence et à celle de 1975. Madeleine LeBlanc présidera le CCCFNB durant plus de sept ans et demi. Par la suite, elle intégrera la fonction publique provinciale du Nouveau-Brunswick, où elle occupera divers postes. Elle sera, notamment, présidente et directrice générale de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick durant six ans et, en fin de carrière, elle occupera le poste de sous-ministre aux Affaires intergouvernementales et autochtones du Nouveau-Brunswick durant trois ans. Voir le site Web de la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick : [www.equite-equity.com](http://www.equite-equity.com) (section « Publications »). Voir également « Condition de la femme : le Conseil consultatif est formé », *Le Madawaska*, 14 décembre 1977, p. 10.

27 « Première réunion du Conseil consultatif », *Le Madawaska*, 15 février 1978, p. 4A.

28 CCCFNB, « Conférence 'La femme et ses ressources' », *Le Madawaska*, 22 février 1978, p. 16.



prise lors d'une réunion regroupant des associations de femmes du Nouveau-Brunswick à Fredericton, le 29 octobre 1977. La conférence de Memramcook est organisée grâce à la contribution financière du Secrétariat d'État et du CCCFNB. Les principaux thèmes abordés lors de cette conférence sont les biens matrimoniaux, le monde du travail, les services sociaux et le sexisme dans le système d'éducation.

En ce qui a trait au travail, les femmes discutent alors du besoin de recyclage pour les femmes voulant réintégrer le marché du travail. On déplore le difficile retour au travail pour les femmes qui ont fini d'élever leurs enfants. De plus, plusieurs discussions portent sur les obstacles que doivent franchir les femmes en milieu de travail et sur les défis à relever pour enrayer toute forme de discrimination. Lors d'un atelier sur le monde du travail, la présidente du CCCFNB, Madeleine Delaney-LeBlanc, affirme :

Malgré l'existence dans notre province d'une loi qui défend la discrimination en vertu du sexe dans le travail, Dieu sait s'il existe encore de la discrimination contre la femme dans ce secteur. Les femmes continuent de remplir les postes les moins rémunérés et, peu importe la description des tâches, on attend encore d'une femme qu'elle fasse le café et sache taper à la machine. Les offres de perfectionnement et de promotion sont faites tout naturellement aux hommes et les femmes, dans le cercle vicieux, continuent de trouver ça normal et d'avoir peu confiance en elles-mêmes<sup>29</sup>.

LeBlanc cite ensuite les buts de l'atelier, soit de déterminer les mécanismes qui doivent être prévus dans une loi sur les normes minimales d'emploi<sup>30</sup> et les moyens de contrecarrer la discrimination subtile au travail.

Deux ans plus tard, le CCCFNB organise une autre grande conférence. Intitulée « La femme et l'économie », cette conférence a lieu du 23 au 25 mai à l'Université du Nouveau-Brunswick de Fredericton et elle fait suite à une recommandation des participantes à la conférence de 1978. Elle est précédée d'une série de pré-conférences régionales<sup>31</sup>. Deux coprésidentes sont nommées, soit Alice Breau, de Moncton, et Dimity Hammon-Demma, de Fredericton. Le CCCFNB, le ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles, la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick et le Secrétariat d'État accordent un appui financier à la conférence. Un comité organisateur provincial est nommé pour bien planifier la conférence. Un document de recherche, produit par Corine Auger et intitulé « La femme et l'économie du Nouveau-Brunswick », est distribué et analysé lors des pré-conférences. Ainsi, les femmes de chaque région étudient la situation économique de la femme afin d'être mieux outillées pour participer à la conférence

29 CCCFNB, « Conférence 78, Allocution de la présidente du CCCFNB, Madeleine LeBlanc », CEAAC, fonds Géraldine Cormier, 288-3 : Nouveau-Brunswick, Conférence 78.

30 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait alors entrepris la révision de sa loi sur les normes minimales d'emploi. Le CCCFNB voulait donc s'assurer que ses priorités soient connues et que certaines dispositions soient intégrées dans la nouvelle loi.

31 CCCFNB, *Rapport annuel 1979-1980*.

de mai. En tout, ce sont 20 pré-conférences qui seront organisées dans la province, y compris à Edmundston, Moncton, Shippagan, Bathurst et Dalhousie<sup>32</sup>.

Le travail et l'indépendance économique des femmes seront au centre des discussions lors de la conférence « Les femmes et l'économie ». Plus de 300 femmes participeront à l'événement. À la suite de ce grand rassemblement, les Acadiennes de plusieurs régions décideront de former des comités régionaux. Ces comités se pencheront sur les dossiers prioritaires pour les femmes. À titre d'exemple, le CPSFM formera deux sous-comités qui se pencheront sur le dossier des garderies<sup>33</sup> et sur l'accès des femmes au marché du travail<sup>34</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1980, le CCCFNB présente un mémoire intitulé « Perspectives d'emplois pour les années 80<sup>35</sup> » au Comité spécial sur les perspectives d'emploi pour les années 80, un comité parlementaire présidé par le député libéral Warren Allmand<sup>36</sup>. Le Conseil s'intéresse aux changements à long terme nécessaires sur le marché du travail pour mieux accommoder les femmes du Nouveau-Brunswick qui désirent travailler. Une conclusion se dégage de l'étude : les femmes doivent s'éloigner des emplois traditionnels car ceux-ci sont mal rémunérés et offrent peu de chances d'avancement. Le marché du travail est de plus en plus spécialisé, affirme-t-on dans ce rapport. Les femmes doivent donc, tout comme les hommes, recevoir la formation nécessaire pour occuper les emplois spécialisés de l'avenir. Pour ce faire, des changements doivent être apportés dans les programmes offerts par les écoles, les écoles de métiers et les collèges de même que dans les programmes de formation de la main-d'œuvre, car les femmes sont encore trop orientées vers les emplois « ghettos », c'est-à-dire les emplois occupés traditionnellement par des femmes<sup>37</sup>.

D'autres recherches sont produites en lien avec le travail des femmes, notamment sur l'accès à des services de garde; la participation des femmes dans des programmes de formation et d'apprentissage de métiers spécialisés; les mesures nécessaires pour protéger les travailleuses à temps partiel; la question du harcèlement sexuel au travail; et les mesures permettant de remédier à la situation des infirmières au Nouveau-Brunswick.

32 Voir « En préparation : Conférence 80 pour les Néo-Brunswickoises », *Le Madawaska*, 3 janvier 1980, p. 1A et « Pour les femmes : ateliers pré-conférence 80 », *Le Madawaska*, 5 mars 1980, p. 1A et 4A. Les pré-conférences sont des ateliers d'une durée d'une journée ou encore d'une soirée. Chaque atelier abordera les points d'intérêt local choisis à l'intérieur du thème de la conférence provinciale « La femme et l'économie » prévue en mai. Les femmes du Madawaska, par exemple, discuteront des sous-thèmes « Femmes et marché du travail » ainsi que « Femmes et éducation ». Tous les ateliers sont alors organisés par un comité local avec l'assistance de coordonnatrices.

33 Durant cette période, le CCCFNB effectuera aussi une recherche afin de cerner clairement les besoins des femmes en matière de garderies. Des recommandations seront ensuite faites au gouvernement. Deux grandes préoccupations sont soulevées par les femmes : le soutien financier aux services de garde et le contrôle de leur qualité.

34 CDEM, CPSFM, fonds 18; et « Deux comités issus de la Conférence 80 », *Le Madawaska*, 28 mai 1980, p. 1.

35 CCCFNB, « Perspectives d'emplois pour les années '80 », mémoire présenté au comité spécial Warren Allmand sur les perspectives d'emploi pour les années 80, 1<sup>er</sup> décembre 1980, 16 p.

36 Warren Allmand était député libéral représentant la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce, au Québec.

37 CCCFNB, « Perspectives d'emplois pour les années '80 », p. 3, 4 et 6.

L'idée de former le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick (RFNB) est lancée par le Conseil consultatif en janvier 1981. Cette nouvelle stratégie vise à coordonner les efforts des personnes qui se préoccupent des questions touchant les femmes. Le CCCFNB a voulu développer ce réseau pour tirer profit de la bonne volonté de nombreuses femmes intéressées et pour faire avancer les dossiers prioritaires pour les femmes dans la province. Les membres du Réseau recevront du Conseil par courrier des renseignements sur les questions et les événements nécessitant une action immédiate et concertée pour obtenir des résultats. De plus, un bulletin sera distribué aux groupes de femmes.

Selon des militantes, un réseau unissant la voix des femmes s'avère alors crucial pour faire avancer la cause des femmes. Madeleine Delaney-LeBlanc, la première présidente du CCCFNB, affirmera plus tard : « Comme présidente du conseil, je fus témoin de la force d'une voix commune. Réunir les femmes francophones, anglophones et autochtones pour cerner leurs réalités distinctes et débattre ensemble de l'avenir était un défi. Ce défi fut relevé moyennant une formule permettant à la fois l'autonomie des groupes et le respect des différences, tout en unissant les forces [...]»<sup>38</sup>.

Les femmes sont de nouveau conviées à une grande conférence à Memramcook en 1982. Le but est de faire l'analyse de modèles possibles pour le Réseau, cette organisation provinciale représentant les femmes. Très rapidement, on constate les différentes visions chez les militantes. Les Acadiennes veulent un réseau très décentralisé, mettant vraiment l'accent sur les associations linguistiques car, pour elles, la langue demeure un enjeu important dans tous les dossiers qui touchent les femmes. Les anglophones veulent un groupe d'action politique, donc plus centralisé. Elles rejettent le terme ethnique car la langue n'est tout simplement pas un enjeu pour elles. Quant aux Autochtones, elles veulent aussi un groupe d'action politique<sup>39</sup>. Lors de cette réunion, un comité exécutif intérimaire est formé et a comme mandat de poursuivre la discussion sur la structure à privilégier pour le Réseau des femmes.

Une autre conférence a lieu l'année suivante les 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai au campus de Moncton de l'Université de Moncton. Celle-ci est organisée grâce à une subvention de Secrétariat d'État et aux excédents de fonds provenant de la Conférence 80<sup>40</sup>. La présidente du comité d'organisation est Huguette Clavette. Les discussions et les échanges mèneront à la publication d'une étude sur le travail à temps partiel et à la présentation d'un mémoire à la Commission d'enquête pour le travail à temps partiel en 1982<sup>41</sup>. De plus, un mémoire intitulé « Les femmes sur le

38 Madeleine Delaney-LeBlanc, « Un 'mouvement' de femmes acadiennes a-t-il existé? », *L'Acadie Nouvelle*, 8 septembre 2006, p.13. Par contre, dès 1987 selon Delaney-LeBlanc, « le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick disparaîtra. La peur d'une réattribution des subventions disponibles ou d'un séparatisme malsain réussira à saper les bases. »

39 Comité de coalition des groupes féminins du Nouveau-Brunswick, « Rapport de la Conférence '83, 29-30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1983 », Université de Moncton, Moncton, p. 2 et 27-28. Aucune étude ne s'est penchée sur l'analyse des différentes approches alors privilégiées par les Acadiennes, les anglophones et les Autochtones. Cette question mériterait vraiment d'être étudiée davantage.

40 Comité de coalition des groupes féminins du Nouveau-Brunswick, « Rapport de la Conférence '83 », p. 2. Voir également Denise D'Astous-Morin, « Conférence 83 : des enjeux pour les femmes », *Le Madawaska*, 13 avril 1983, p. 16.

41 CCCFNB, « Le travail à temps partiel : libération ou exploitation? » (Susan LeBlanc chercheuse), présentation à la Commission d'enquête pour le travail à temps partiel, Halifax, 13 septembre 1982. Ce mémoire sera publié la même année.

marché du travail au Nouveau-Brunswick : la majorité visible des années 80 » sera soumis au Comité de la stratégie de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick en février 1983. Ces études font ressortir les besoins en matière de formation au travail et la nécessité de mieux orienter les femmes vers des domaines où il y a de bonnes possibilités d'emploi.

Durant la période qui couvre les années 1983 et 1984, les militantes et le CCCFNB poursuivent les recherches sur les thématiques de la parité salariale, les femmes et les pensions<sup>42</sup>, les femmes et l'économie ainsi que les besoins de formation pour accéder au marché du travail. Elles militent pour une réforme de la *Loi sur les normes d'emploi*<sup>43</sup>, une loi rigoureuse interdisant le harcèlement sexuel au travail<sup>44</sup> ainsi que des services de garde de jour adéquats. Une étude intitulée « Les pensions, la pauvreté et les femmes » est présentée au Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions en septembre 1983. L'étude « Préparer le terrain pour l'égalité dans l'emploi », dévoilée en novembre 1983, dresse la liste des facteurs de l'inégalité dans l'emploi, c'est-à-dire les salaires, les types d'emplois, le travail à temps partiel, la sous-évaluation du travail des femmes, etc.<sup>45</sup> Le « Plan d'action sur la situation de la femme dans les Collèges communautaires », présenté au ministère des Collèges communautaires<sup>46</sup>, et le « Plan d'action sur la situation de

42 CCCFNB, « Les pensions, la pauvreté et les femmes », mémoire présenté au Groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions, septembre 1983. À la p. 3, on souligne que la plupart des femmes sur le marché du travail ne sont pas en position de s'assurer une pension convenable. Elles sont fortement concentrées dans des secteurs traditionnels féminins leur procurant des salaires peu élevés (60 % de celui des hommes) et peu de chances d'avancement. De plus, chez 58 % des femmes qui travaillent pour des employeurs du secteur privé, il n'y a aucun régime de pension. Des réformes spécifiques du système des pensions sont donc requises de sorte à donner aux femmes des moyens de s'assurer une pension convenable.

43 CCCFNB, *Rapport annuel 1983-1984*. Dans ce rapport, on recommande au ministre du Travail (Emploi) l'inclusion des dispositions suivantes dans la *Loi sur les normes d'emploi* : une disposition garantissant un salaire égal pour un travail équivalent; des congés de maternité sans perte d'ancienneté ou d'avantages sociaux et l'admissibilité au congé de maternité dans le cas de l'adoption pour les parents des deux sexes.

44 On souligne alors que le harcèlement sexuel au travail est un obstacle. Il y a un grand besoin de mesures visant à élaborer une démarche disciplinaire stricte à l'égard des coupables. Il est aussi urgent de mettre en place un mécanisme pour porter plainte. Voir « Les femmes sur le marché du travail au Nouveau-Brunswick : la majorité invisible des années 80? », mémoire soumis au Comité de la stratégie de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick, février 1983, p. 22.

45 En mai 1984, le CCCFNB organise également deux séminaires portant sur le concept de salaire égal pour un travail équivalent. Ceux-ci s'adressent aux fonctionnaires provinciaux. Voir CCCFNB, *Rapport annuel 1984-1985*, p. 7.

46 CCCFNB, « Plan d'action sur la situation de la femme dans les Collèges communautaires », présenté au ministère des Collèges communautaires, janvier 1984, p. 4-5 et 9. Dans ce mémoire, le CCCFNB affirme que les collèges communautaires continuent d'offrir et de promouvoir les cours traditionnels de commis de bureau (de secrétariat), un domaine qui connaît un taux élevé de chômage et où le nombre de postes vacants a diminué sensiblement. De plus, un cours traditionnel prépare mal la clientèle aux nouvelles réalités technologiques. On ne doit plus encourager les niveaux de formation démesurément élevés dans des professions pour lesquelles la demande à moyen terme est faible. Ce principe doit être mis en pratique sans plus tarder afin d'éviter que les femmes du Nouveau-Brunswick ne continuent d'être orientées vers ces ghettos de travail. Le CCCFNB recommande donc fortement que le Nouveau-Brunswick accorde aux femmes 40 % de toutes les places prévues dans les programmes technologiques et de préparation à l'emploi offerts

la femme dans l'éducation », présenté ministère de l'Éducation en janvier 1984, définissent les besoins en matière de formation pour les femmes et recommandent une réforme du système d'éducation dans la province.

Dans son rapport annuel 1984-1985, la présidente du CCCFNB, Madeleine Delaney-LeBlanc, dénonce le système patriarcal encore en place dans les milieux de travail et elle souligne l'importance de l'éducation pour les femmes. Elle soutient que les groupes de femmes du Nouveau-Brunswick se sont donné des outils d'union et de coopération en créant le Réseau des femmes<sup>47</sup>. Le CCCFNB appuie fortement cette approche et organise, en collaboration avec le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick, une conférence en mai 1984 à Saint John. Celle-ci vise à adopter les statuts et règlements, et à former la structure et la composition du Réseau. On veut aussi établir la procédure à suivre pendant l'assemblée générale annuelle. Lors de cette conférence, on présente également un atelier sur la femme et l'indépendance économique<sup>48</sup>.

Les études réalisées au cours de cette période traitent du profil de la travailleuse au Nouveau-Brunswick, du salaire égal pour un travail équivalent et des modifications de la *Loi sur les normes d'emploi*. Dans son dernier rapport annuel à titre de présidente<sup>49</sup>, Madeleine Delaney-LeBlanc adopte un style plus critique et plus direct pour rappeler les principales revendications des femmes. Elle souligne également que certaines initiatives ont porté des fruits, tel le projet spécial « Femmes au travail », parrainé par le CCCFNB depuis 1981 et financé par Emploi et Immigration Canada. Ce projet a permis l'ouverture de quatre bureaux dans la province, soit à Fredericton, Moncton, Bathurst et Edmundston. Ces bureaux offrent un service de counseling aux femmes pour faciliter leur recherche d'emploi<sup>50</sup>.

Le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick tient sa première conférence annuelle « officielle » du 20 au 22 septembre 1985 à Fredericton. La représentante du conseil francophone est la militante acadienne bien connue et respectée Corinne Gallant. Deux ateliers y abordent le travail des femmes. L'un traite de l'égalité de salaire pour le travail de valeur égale et l'autre, de l'embauche des femmes. Les militantes présentes discutent abondamment de la réintégration des femmes sur le marché du travail, c'est-à-dire des programmes de formation et de l'accès à l'emploi<sup>51</sup>.

par les collègues, des programmes dont les perspectives d'emploi sont bonnes. Le progrès des femmes dans le monde du travail et par conséquent leur survie dépendent de leur percée dans les emplois non traditionnels, ce qui dépend des occasions favorables de formation et des pratiques de recrutement qui seront mises en œuvre.

47 CCCFNB, *Rapport annuel 1984-1985*.

48 Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick, « Rapport de la Conférence 84, les 4, 5, 6 mai 1984 », Saint John.

49 Madeleine Delaney-LeBlanc sera remplacée par Myrna Richards (1985-1988). Jeanne d'Arc Gaudet sera présidente de 1988 à 1993. Elle démissionnera en 1993 et Barbara Martin assurera l'intérim jusqu'en 1994. Voir les rapports annuels du CCCFNB.

50 Le CCCFNB parrainera ce projet jusqu'en 1985-1986. Le but premier du projet est d'aider les femmes ayant des besoins spéciaux à se joindre à la population active. En 1985-1986, le service offrira du counseling à 1 200 femmes et aidera 254 femmes à se trouver un emploi.

51 Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick, « Rapport de la Conférence 85 », 20, 21 et 22 septembre 1985, Fredericton.

Ces dossiers prioritaires sont bien définis dans des mémoires et des études réalisés par le CCCFNB et par des militantes au cours de cette période. À titre d'exemple, une étude intitulée *Salaire égal pour un travail équivalent* est publiée en mars 1985. En page un, on rappelle qu'il n'y a pas de besoin plus urgent pour les femmes que l'égalité en milieu de travail. Les pratiques injustes sur le marché du travail doivent disparaître. La disparité salariale entre les travailleuses et les travailleurs constitue la plus flagrante pratique d'emploi discriminatoire. Les femmes demandent qu'il y ait modification de la *Loi sur les normes d'emploi* pour y inclure des dispositions régissant le salaire égal pour le travail équivalent. En mai 1985, un mémoire traitant du sujet est présenté au Conseil des relations industrielles du Nouveau-Brunswick<sup>52</sup>. L'année suivante, le Réseau des femmes organise une conférence qui a pour thème : « Femmes qui travaillent ensemble ». La présidente en est Bernadette Landry, qui est appuyée des militantes acadiennes Marie-Thérèse Seguin et Aldéa Landry. Plusieurs ateliers sont prévus, dont un qui porte sur les femmes et le travail<sup>53</sup>.

Dans le cadre de son 10<sup>e</sup> anniversaire, le CCCFNB réalise un grand sondage auprès des femmes. Plus de 800 femmes ont répondu à ses 39 questions et ont ainsi fait connaître leurs priorités. Les questions abordent des thèmes variés tels que la santé, l'emploi, la garde de jour, la formation professionnelle, etc. Parmi les répondantes, 47 % ont mentionné l'accès à l'emploi pour les femmes comme priorité; 11,5 % la garde de jour; 8 % l'argent; et 9 % les attitudes. Seulement 29 % des femmes considèrent que les femmes et les hommes ont des chances égales d'emploi. Plus de 50 % (58 %) considèrent que les hommes jouissent de meilleures possibilités d'emploi que les femmes alors que 7 % seulement considèrent que les femmes ont de meilleures possibilités. Plus les femmes sont instruites, plus elles perçoivent les inégalités. De plus, les données démontrent que, de l'avis général, le salaire égal pour un travail de valeur égale fait maintenant partie d'une vision prônant un « sens de la justice » en milieu de travail. Les résultats du sondage sont publiés en 1987<sup>54</sup>.

Le Conseil publie également, en 1987, un dépliant sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Il est clair que les femmes sont préoccupées par l'inégalité économique et appuient des mesures pour améliorer leur situation, tels le salaire égal pour un travail équivalent et un réseau provincial de services de garde d'enfants<sup>55</sup>. Lors d'une entrevue accordée au magazine *Le Ven'd'est*, Nancy Juneau, de Shippagan, alors vice-présidente du CCCFNB, affirme : « [...] les femmes sur le marché du travail connaissent plusieurs obstacles à leur épanouissement professionnel. On n'a qu'à penser à la question du salaire égal pour un travail équivalent, aux congés de maternité, aux garderies ou encore à l'embauche de

52 CCCFNB, *Rapport annuel 1985-1986*, p. 10.

53 Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick, « Rapport de la Conférence '86 », Bathurst, 1<sup>er</sup> novembre 1986.

54 Voir CCCFNB, « Les femmes du Nouveau-Brunswick nous disent... Rapport d'un sondage auprès des femmes du Nouveau-Brunswick », 1987, p. 3 et 6.

55 Le Réseau des femmes du Nouveau-Brunswick organise une conférence en 1987 portant sur la révision de sa constitution. Le Réseau disparaîtra peu après la tenue de cet événement. Voir la note 38.



femmes dans des postes clés. Rien de tout cela n'est encore gagné<sup>56!</sup> » L'année suivante, un rapport intitulé *L'éducation et la formation des femmes bénéficiaires d'aide financière* est dévoilé et soumis au gouvernement<sup>57</sup>. Le rapport démontre clairement que le lien entre la pauvreté des femmes et leur statut marginal sur le marché du travail est bien documenté. Les obstacles auxquels font face ces femmes sont nombreux, y compris la ségrégation professionnelle, le cantonnement dans des emplois à temps partiel et temporaires, les bas salaires, les avantages sociaux inadéquats, le manque de services de garde de jour, les attitudes et les pratiques discriminatoires et le harcèlement sexuel. De plus, les femmes bénéficiaires d'aide financière sont souvent désavantagées par l'un ou plusieurs facteurs suivants : les taux d'analphabétisme plus élevés que dans l'ensemble de la population féminine, le peu d'expérience récente de travail et une formation de base inadéquate.

D'autres mémoires sont déposés en 1988, dont celui sur les normes d'emploi, qui recommande toujours des modifications à la loi provinciale<sup>58</sup>. En juin 1989, la présidente du CCCFNB, Jeanne d'Arc Gaudet, et bien des militantes se réjouissent de la décision du gouvernement d'adopter une loi sur l'équité salariale dans la fonction publique. Dans la loi, on présente les lignes directrices à suivre, les définitions complètes et un calendrier de mise en œuvre en vue de l'élimination de toute discrimination salariale fondée sur le sexe dans les catégories d'emploi à prédominance féminine de la Partie 1 des services publics<sup>59</sup>. Toujours en 1989, dans son rapport annuel, la présidente Jeanne d'Arc Gaudet affirme :

[...] nous avons aussi été témoins d'une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, à la politique active et dans le domaine de l'éducation. Devant un tel constat, la tentation est grande de vouloir affirmer que les femmes jouissent d'un statut égal à celui des hommes dans la société. Cependant, il faut aller au-delà des apparences pour découvrir que dans les faits et dans les résultats, les femmes sont toujours confrontées à subir une discrimination qui est subtile et bien enracinée dans tous les systèmes qui régissent nos institutions. Où sont les femmes en

56 Marie-Linda Lord, « Nancy Juneau à l'écoute des femmes du N.-B. », *Le Ven'd'est* (mars 1987), p. 3.

57 CCCFNB, *L'éducation et la formation des femmes bénéficiaires d'aide financière*, mai 1988.

58 CCCFNB, « Mémoire sur les modifications à la *Loi sur les normes d'emploi* », octobre 1988. Voir aussi *Rapport annuel 1988-1989*, p. 7. Le CCCFNB fera aussi des présentations publiques sur la question du travail des femmes. Voir, entre autres, « L'équité dans l'emploi et les femmes du N.-B. », Colloque de la Fédération des Dames d'Acadie, septembre 1988, Newcastle et « Le salaire égal pour un travail de valeur égale », Conférence du Conseil économique du Nouveau-Brunswick, avril 1988, Campbellton.

59 Des rajustements des salaires ont été versés le 1<sup>er</sup> octobre 1991 et le 1<sup>er</sup> octobre 1992. Des rajustements subséquents ont été versés les 1<sup>er</sup> octobre 1993 et 1994. (En 1990-1991, chaque dollar versé au personnel masculin de la Partie 1 des services publics équivalait à 81,8 cents versés au personnel féminin.) Voir Bernadette Landry, « Contre l'oppression économique des femmes : syndicalisation et politiques d'équité », *Égalité*, n° 31 (printemps 1992), p. 106-107 et Mona Beaulieu, « Les travailleuses et l'équité salariale au Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n° 31 (printemps 1992), p. 125-127.

milieu de travail? Quel traitement salarial reçoivent-elles dans les postes décisionnels? Quels sont les plus grands obstacles auxquels elles continuent à se buter quotidiennement? [...] Le Conseil consultatif sur la condition de la femme se propose de concentrer ses efforts à l'amélioration du statut économique des femmes en cette dernière décennie du siècle [...] Pour ce faire une étude d'envergure a été entreprise<sup>60</sup>.

Cette étude vise à présenter le portrait économique des femmes et à déterminer les obstacles qui empêchent les femmes de devenir économiquement autonomes. Entretemps, un mémoire intitulé « L'impact de la réforme du régime d'assurance-chômage sur les femmes du Nouveau-Brunswick » est déposé en septembre 1989. De plus, un dépliant traitant de l'équité dans l'emploi est publié.

La conférence Consultation 1989, organisée par le CCCFNB en collaboration avec divers groupes de femmes, a lieu en novembre à Moncton<sup>61</sup>. Cette conférence provinciale, financée par le Secrétariat d'État, Programme de la femme et par le Conseil, porte sur trois thèmes principaux, soit la violence faite aux femmes, les biens matrimoniaux et les services de garde de jour<sup>62</sup>. Le comité organisateur se donne alors deux objectifs, soit de développer des stratégies d'action afin de faire avancer les dossiers, et de créer des liens entre les groupes de femmes. Le CCCFNB aidera également à l'organisation de Concertation 1990 en s'appuyant sur un comité formé de représentantes de plusieurs groupes de femmes<sup>63</sup>. Le thème choisi sera « Femmes et pauvreté ». La conférence aura lieu en novembre 1990 à Beresford. De plus, au cours de l'année, le Conseil publiera plusieurs documents portant sur le travail des femmes, dont un dépliant sur les droits des travailleuses intitulé « Les femmes et la législation du travail », le dépliant « L'équité en matière d'emploi » et la trousse « Droits en milieu de travail ». Cette trousse vise les femmes sur le marché du travail et traite des normes d'emploi, de l'équité salariale, de la santé et de la sécurité au travail, du harcèlement sexuel au travail et de la législation provinciale. L'année suivante, le CCCFNB aidera le comité représentant les groupes de femmes à organiser Concertation 1991. Cette conférence des groupes de femmes aura pour thème « Les femmes et la pauvreté liée au marché du travail » et aura lieu à Sussex en septembre<sup>64</sup>.

L'étude portant sur le statut économique des femmes et intitulée *Oppression ou libération : une question d'ordre économique* sera lancée quelques semaines avant la tenue de Concertation 1991, soit en juin 1991. L'étude du Conseil souligne que des progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies, mais que les progrès économiques sont lents. Bien que les femmes du Nouveau-Brunswick soient plus nombreuses sur le marché du travail, leur revenu ne représente que 45 % du revenu

60 CCCFNB, *Rapport annuel 1989-1990*, p. 7.

61 CCCFNB, « Rapport de la consultation des groupes de femmes 89 organisée par le Comité consultation-coalition avec l'appui du Secrétariat d'État, Programme de la femme et du Conseil consultatif », Moncton, 24, 25 et 26 novembre 1989, 99 p.

62 CCCFNB, *Rapport annuel 1989-1990*, p. 9.

63 CCCFNB, *Rapport annuel 1990-1991*, p. 9.

64 CCCFNB, *Rapport annuel 1991-1992*, p. 10.

des hommes – un pourcentage qui n’a pas changé depuis 25 ans. Le rapport soutient que l’inégalité économique entre les hommes et les femmes a de profondes racines historiques. L’organisation du travail a été réalisée par et pour les hommes en fonction de la division traditionnelle des rôles. De plus, 75 % des femmes sont encore cantonnées dans des secteurs d’emploi qui offrent une rémunération moindre et où le travail est sous-évalué. Pour que les femmes atteignent l’égalité économique, affirment les auteures du rapport, il va falloir qu’elles intègrent les mêmes catégories d’emplois que les hommes. Les lois qui sont en place devront également être modifiées pour tenir compte des besoins et des réalités des femmes. Le Conseil soumet donc plus de 20 recommandations au gouvernement provincial et aux différents ministères. Il recommande, notamment, que la *Loi sur l’équité salariale* soit modifiée pour protéger les salariées du Nouveau-Brunswick contre la discrimination salariale, que le gouvernement assure l’accès aux parents qui sont sur le marché du travail à des services de garde de qualité à prix abordables et qu’il augmente sa contribution financière aux services existants<sup>65</sup>.

### **Conclusion**

Notre étude révèle que les militantes acadiennes n’ont pas travaillé en vase clos durant la période étudiée. En collaboration avec le CCCFNB, elles ont fait front commun avec les femmes anglophones et autochtones afin de formuler les priorités et les stratégies requises pour mener de front les principales campagnes de revendications. Dans le domaine du travail, elles ont milité pour l’accès à des services de garde de qualité et abordables; la parité puis l’équité salariale; des programmes de formation pour faciliter l’accès à des emplois de qualité pour les femmes; des milieux de travail sécuritaires, etc. Par ailleurs, il faut souligner que les Acadiennes ont souvent été les leaders, celles qui ont le plus fait preuve de militantisme. Il est clair qu’elles sont davantage politisées. Certaines expliquent ce phénomène par leur statut de minoritaires dans la province. Dans un article portant sur le mouvement des femmes en Acadie et publié en 1983, Danielle Fournier affirme :

Selon nous, les Acadiennes ont toujours subi le poids d’une double oppression; nous avançons comme hypothèse que cette situation de fait a rendu les femmes acadiennes plus affirmatives et plus fonceuses, plus libres de leurs prises de positions et leurs combats que beaucoup de leurs consœurs anglophones, ce qui explique qu’au Nouveau-Brunswick elles continuent d’exercer une direction dans les luttes des femmes; elles font preuve de positions plus radicales dans certains secteurs, tels que le syndicalisme des infirmières, le regroupement des assistés sociaux, la question du contrôle du corps<sup>66</sup>.

65 CCCFNB, *Oppression ou libération : une question d’ordre économique*, juin 1991. Voir également CCCFNB, *Rapport annuel 1991-1992*, p. 14-21.

66 Fournier, « Quelques jalons du mouvement des femmes », p. 37-51.

Madeleine Delaney-LeBlanc, cette Acadienne qui fut la première présidente du CCCFNB, affirma lors des États généraux des femmes en Acadie du Nouveau-Brunswick en septembre 2006 et dans une chronique publiée dans *L'Acadie Nouvelle* : « S'il n'y a pas eu de mouvement féministe purement acadien, plusieurs Acadiennes se sont distinguées par leur leadership et leur militantisme et ont fait avancer des causes féministes, conjointement avec leurs consœurs anglophones<sup>67</sup> ». C'est de cette façon que le dossier de la violence faite aux femmes a évolué, de même que la lutte pour l'équité salariale. Le premier mouvement féministe acadien sera fondé à Bathurst le 9 juin 2007<sup>68</sup>. Depuis, le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick a permis aux Acadiennes de faire avancer les dossiers qui les préoccupent, dont l'analyse inclusive selon le genre, l'indépendance économique des femmes, une loi sur l'équité salariale pour le secteur privé et la représentation des femmes dans les médias<sup>69</sup>.

Après 35 ans d'existence, le gouvernement conservateur de David Alward décida d'abolir le CCCFNB en mars 2011. L'annonce en fut faite lors du dépôt du budget 2011-2012, le 22 mars 2011. Le CCCFNB cessa donc ses activités à la fin mars. À compter du 1<sup>er</sup> avril, les responsabilités du Conseil furent transférées à la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif. Le gouvernement affirma alors qu'il voulait éliminer les chevauchements et que la décision ne visait d'aucune façon à diluer les activités de l'organisme. La décision d'abolir le CCCFNB sema la consternation au sein du mouvement des femmes et parmi la population. Elle souleva de vives réactions chez certains groupes et dans les médias<sup>70</sup>. On déplora la perte de la voix indépendante des femmes, dont le programme et les positions étaient établis en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins.

Le RFNB fut un véritable chef de file dans la lutte pour faire renverser la décision du gouvernement conservateur. Dans un communiqué dévoilé le 23 mars, soit le lendemain de l'annonce, la présidente du RFNB, Estelle Lanteigne, affirma : « L'abolition du Conseil consultatif sur la condition de la femme est une décision inacceptable pour les femmes du Nouveau-Brunswick. Le Premier ministre brise ainsi sa promesse électorale de travailler davantage avec le CCCFNB. Nous

67 Delaney-LeBlanc, « Un 'mouvement' de femmes acadiennes », p. 13.

68 Le français est la langue de fonctionnement (à l'oral et à l'écrit) de ce mouvement. Il s'agit donc d'un mouvement qui regroupe des militantes acadiennes francophones du Nouveau-Brunswick. Pour la mission et les statuts du mouvement, voir le site Web du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB), [www.rfnb.ca](http://www.rfnb.ca).

69 Le RFNB a organisé le Sommet des femmes, un grand rassemblement qui eut lieu à Edmundston du 17 au 19 août lors du Congrès mondial acadien 2014. Le RFNB a publié les *Actes du Sommet des femmes* en décembre 2014. Voir [www.rfnb.ca](http://www.rfnb.ca) et *Actes du Sommet des femmes 2014 tenu dans le cadre du Congrès mondial acadien*, Moncton, RFNB, 2014, 75 p.

70 Voir, entre autres, Philippe Murat, « L'abolition du Conseil sur la condition de la femme fait des vagues », *L'Acadie Nouvelle*, 24 mars 2011, p. 6; Aline Essombé, « Nous avons été assommées : des femmes digèrent mal l'abolition du Conseil consultatif sur la condition de la femme », *L'Acadie Nouvelle*, 30 mars 2011, p. 9; Jodi Dallaire, « Une voix indépendante est nécessaire pour l'égalité des femmes », *L'Acadie Nouvelle*, 4 novembre 2011, p. 13; Justin Dupuis, « Les voix se multiplient pour sauver le Conseil sur la condition de la femme », *L'Acadie Nouvelle*, 1<sup>er</sup> avril 2011, p. 6 et « Levée de boucliers chez les groupes féministes », *L'Acadie Nouvelle*, 23 mars 2011, p. 2.

demandons au Premier ministre de revoir sa décision<sup>71</sup> ». Le RFNB, d'autres groupes de femmes, des syndicats, divers groupes de pression et des citoyennes et citoyens, au cours des semaines et mois qui suivirent, exercèrent de nombreuses pressions sur le gouvernement afin de faire renverser la décision. Ces pressions portèrent des fruits. Le gouvernement ne revint pas sur sa décision mais, moins de deux ans après l'abolition du CCCFNB, la ministre responsable des questions féminines, Marie-Claude Blais, annonçait la création d'un groupe de travail dont le mandat était de présenter des recommandations au gouvernement provincial pour assurer que la voix des femmes soit entendue. Le groupe soumit son rapport à l'hiver 2013 et, en mai 2013, le gouvernement Alward annonça la création du forum de concertation Les Voix des femmes<sup>72</sup>.

NICOLE LANG

71 Voir [www.rfnb.ca](http://www.rfnb.ca), section « Dossiers » : « Une voix indépendante ».

72 Voir « Une nouvelle voix pour les femmes au Nouveau-Brunswick », SRC Acadie (site Web), 31 mai 2013; Philippe Murat, « Un forum indépendant pour promouvoir l'égalité des femmes », *L'Acadie Nouvelle*, 1<sup>er</sup> juin 2013, p. 3 et Jodi Dallaire, « Les clés du succès de la nouvelle Voix des femmes du N.-B. : l'indépendance et des ressources suffisantes », *L'Acadie Nouvelle*, 11 juillet 2013, p. 15. À noter que, le 17 mai 2016, le gouvernement libéral de Brian Gallant a déposé la *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* visant ainsi à assurer le financement et l'indépendance d'un organisme voué à la défense des droits des femmes. Voir « Un projet de loi pour permettre au Conseil des femmes de remplir son mandat », communiqué produit par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, 17 mai 2016, <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/femmes/nouvelles/communiques.2016.05.0423.html>.